Commune de
WATERMAEL-BOITSFORT
Service de l'Urbanisme
Place Antoine Gilson, 1
B – 1170 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : URB/pdc/659 (corr. Mme P. de Clippele)
N/Réf : AVL/KD/WMB-2.112/s.387
Annexe : 1 dossier

Madame, Monsieur,

Objet : WATERMAEL-BOITSFORT. Rue de l'Hospice communal, 4.
Transformation d'une maison (régularisation).

En réponse à votre lettre du 14 février 2006, en référence, reçue le 15 février, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 8 mars 2006, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis l'avis suivant.

La demande porte sur la régularisation de travaux effectués en infraction sur un immeuble qui se situe dans la zone de protection de la Maison communale (classée par AG du 12/09/1996). Cet immeuble est actuellement occupé par un commerce et un modeste logement au rez-de-chaussée. Un second logement, ainsi qu'une chambre pour le logement du rez-de-chaussée, occupent l'étage.
La réalisation des travaux a consisté en :

- l'aménagement de lucarnes en façades avant et arrière (bois, ardoises et roofing);
- la couverture de la courette pour y aménager une cuisine et une salle d'eau;
- l'aménagement d'une plate-forme sur la toiture du garage latéral (perpendiculaire à la rue de l'Hospice communal) avec garde-corps en claustras de béton;
- l'aménagement d'un balcon en bois surplombant le toit d'un petit volume annexe existant à l'arrière.

Si la CRMS estime que l'ajout des lucarnes dans les deux versants de toiture a peu d'impact sur la Maison communale, elle estime, par contre, que l'aménagement de la terrasse en béton et du balcon en bois tels qu'ils sont réalisés, confère un aspect totalement hétéroclite à la maison sans constituer une réelle amélioration des conditions d'habitabilité des logements. Il conviendrait d'adapter le programme au potentiel réel de l'habitation.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S. (Mme M. Kreutz); A.A.T.L. – D.U.